

BILAN CARBONE

BEGES (Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre)

Qu'est-ce qu'un Bilan Carbone ?

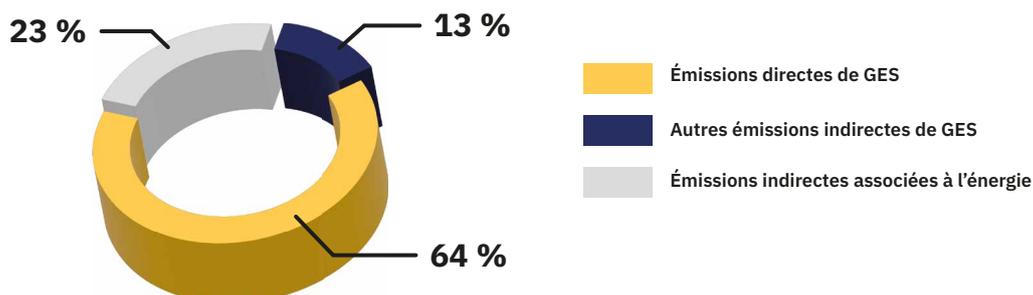
La réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES ou bilan GES) a pour but d'évaluer la quantité de gaz à effet de serre rejeté dans l'atmosphère par des activités humaines et en particulier des entreprises.

L'article L 229-25 du code de l'environnement rend obligatoire l'établissement d'un Bilan Carbone tous les quatre ans pour les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes en métropole et 250 personnes en outre-mer.

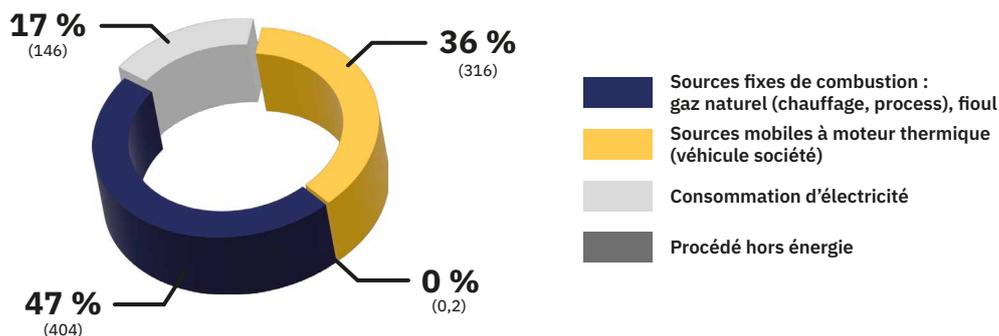
Situation GYS à date :

Le Bilan Carbone de la société a été réalisé sur l'année 2021 au moyen de l'outil Bilan Carbone® - version 8.8 de l'Association Bilan Carbone (ABC), qui permet de répondre intégralement à l'obligation réglementaire.

Bilan GES : émission de GES par scope en %



Bilan GES par postes d'émissions



Engagement GYS :

Suite à ce bilan, différentes actions ont été engagées. Elles permettront sur 4 ans de réduire notre impact carbone d'au minimum 25.74 t CO2eq.